

Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s

Collectif  
des  
familles  
de  
disparu(e)s  
en  
Algérie

المفقودون DISPARUS  
DISPARU المفقودون  
المفقودون DISPARU  
DISPARUES المفقودون  
المفقودون DISPARUS  
DISPARUS المفقودون  
المفقودون DISPARUS  
المفقودون DISPARUS

REVUE DE PRESSE  
Avril 2012

## TABLE DES MATIERES

|                                                                                                                                                                           |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| El watan, 1 avril 2012, Le gouvernement algérien épinglé .....                                                                                                            | 3  |
| Le jeune indépendant, 1 avril 2012, L'Abrogation de la loi 12-06 sur les associations recommandée .....                                                                   | 5  |
| L'Expression, 1 avril 2012, « Il faut abroger la nouvelle loi sur les associations » .....                                                                                | 6  |
| Le quotidien d'Oran, 1 avril 2012, Appel à l'abrogation de la nouvelle loi sur les associations .....                                                                     | 7  |
| L'Expression, 2 avril 2012, « Il faut abroger la nouvelle loi sur les associations » .....                                                                                | 8  |
| Algérie Focus, 5 avril 2012, Le Réseau Euro-méditerranéen des droits de l'homme organise une visite de plaidoyer<br>Algérie à Bruxelles les 10 et 11 avril prochain ..... | 9  |
| L'Expression, 10 avril 2012, L'Algérie a pris le virage définitif de la démocratie .....                                                                                  | 10 |
| Dzactiviste.info, 14 avril 2012, SOS disparus et le CFDA appellent à un rassemblement le 15 avril 2012 devant la<br>Grande Poste à 10h .....                              | 11 |
| Le Temps d'Algérie, 14 avril 2012, SOS disparus et le CFDA appellent à un rassemblement aujourd'hui à Alger .....                                                         | 12 |
| SOS disparus et le CFDA appellent à un rassemblement aujourd'hui à Alger .....                                                                                            | 12 |
| Liberté, 15 avril 2012, Rassemblement devant la Grande Poste .....                                                                                                        | 13 |
| Elwatan, 16 avril 2012, Familles de disparus : Incursion dans la campagne électorale.....                                                                                 | 14 |
| L'Expression, 16 avril 2012, SOS Disparus aux partis politiques : « Inscrivez notre dossier dans votre programme » ..                                                     | 15 |
| Quotidien d'Oran, 16 avril 2012, Les familles de disparus interpellent les candidats à la députation .....                                                                | 16 |
| Wakt El Djazair, 16 avril 2012, Rassemblement pour la campagne electorale.....                                                                                            | 17 |
| Au Fait Maroc, 20 avril 2012, Des ONGs algériennes et internationales dénoncent « les violations aux libertés<br>fondamentales et aux droits humains » en Algérie. ....   | 18 |
| El Watan, 20 avril 2012, Abdelkader Kherba incarcéré.....                                                                                                                 | 20 |
| El Watan, 20 avril 2012, Droits de l'homme : les nouvelles lois critiquées. ....                                                                                          | 21 |
| El Watan, 21 avril 2012, « Les réformes politiques marquent une régression des libertés ». ....                                                                           | 22 |
| El Watan, 23 avril 2012, des militants dénoncent « des atteintes aux libertés » .....                                                                                     | 24 |
| Le Quotidien d'Oran, 24 avril 2012, Farouk Ksentini, président de la CNCPPDH, au « Le Quotidien d'Oran » :<br>L'amnistie générale sans tabou.....                         | 25 |
| DNA, 26 avril 2012, Algérie : Plusieurs personnes embarquées par la police lors d'un sit-in de solidarité à un détenu<br>.....                                            | 35 |
| El watan, 25 avril 2012, « Nous constatons une régression en matière des droits de l'homme ».....                                                                         | 36 |
| TSA, 25 avril 2012, Des ONG internationales de défense des droits de l'Homme critiquent les autorités algériennes<br>.....                                                | 37 |
| Liberté, 26 avril 2012, LADDH : « Le pouvoir a cassé la société civile ».....                                                                                             | 38 |
| El watan, 30 avril 2012, 150 observateurs seront déployés» .....                                                                                                          | 39 |

# Le gouvernement algérien épinglé

**Il est recommandé au gouvernement algérien «d'abroger toutes les lois et mesures interdisant les manifestations dans les lieux publics et de cesser les pratiques empêchant la société civile de se réunir».**

La nouvelle loi sur les associations est plus répressive que l'ancienne. Il faut l'abroger.» Telle est la revendication de la coalition d'associations des victimes du terrorisme et des disparitions forcées qui a présenté, hier à Alger, les conclusions du rapport du Réseau euroméditerranéen des droits de l'homme (REMDH) sur «L'exercice des libertés d'association, de réunion et de manifestation en Algérie».

La nouvelle loi sur les associations est moins ouverte que l'ancienne. Elle comporte plus de restrictions et de contraintes. L'administration est devenue à la faveur de cette loi juge et partie. C'est une loi qui légalise les mauvaises pratiques de l'administration à l'égard de la société civile», affirme Cherifa Khedar, représentante de Djazaïrouna, lors d'une conférence de presse conjointe avec Nacéra Dutour du Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA). «L'Etat considère, à travers ce texte, la société civile comme un adversaire à combattre et non pas un partenaire», déplore-t-elle. La nouvelle loi sur les associations élaborée par le ministère de l'intérieur et votée par le Parlement en janvier 2012, indique-t-elle, «n'a pas pris en charge les propositions faites par les organisations de la société civile».

De son côté Nacéra Dutour, présidente du CFDA, craint que la nouvelle loi soit «utilisée pour faire le ménage dans le monde associatif, lorsque les associations existantes seront appelées à se conformer aux nouveaux textes les régissant».

Selon elle, non seulement le climat des libertés n'a pas connu une évolution positive malgré les annonces de réformes politiques, mais il y a stagnation et même plutôt un recul. Pour la coalition, «le processus de réformes législatives engagé en 2011 trahit la volonté d'ouverture démocratique annoncée, puisque les différentes lois promulguées en janvier 2012, notamment celles relatives aux associations et à l'information, viennent restreindre encore plus l'exercice des libertés en posant d'importantes limites à l'affirmation et l'expression d'une société civile diverse et engagée à la construction d'un Etat démocratique». Ce faisant, la coalition revendique «l'élaboration d'une nouvelle loi sur les associations conforme aux standards internationaux en la matière», tels qu'exprimés dans les recommandations du rapport du REMDH. Fruit d'une longue enquête, ce rapport fait état «d'entrave aux libertés» malgré «la levée de l'état d'urgence qui est un trompe-l'oeil», souligne le REMDH. «Depuis la levée de l'état d'urgence, les autorités algériennes ont maintenu les obstacles à la constitution et au fonctionnement normal des associations et des organisations de la société civile, et continuent de réprimer, parfois brutalement, certaines activités», lit-on dans ce document.

Le REMDH recommande ainsi au gouvernement algérien «d'abroger toutes les lois et mesures interdisant les réunions et manifestations dans les lieux publics et de cesser les pratiques empêchant la société civile de se réunir» ; il réclame également «l'abrogation de la charte pour la paix et la réconciliation nationale qui organise l'impunité de toutes les violations des droits de l'homme commises durant la guerre civile, et de mettre en place une

commission vérité et justice». L'ONG, qui regroupe une trentaine de pays euroméditerranéens, demande à l'Etat algérien d'inviter «les différents rapporteurs spéciaux des Nations unies qui en ont fait la demande, notamment celui de la promotion et la protection des droits de l'homme dans le cadre antiterroriste ; celui sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires, sur la torture, la détention arbitraire et enfin celui sur les disparitions forcées et involontaires». L'Union européenne est interpellée également par l'ONG, qui lui demande de «prendre clairement et fermement position face à la dégradation de la situation des droits de l'homme et des libertés publiques en Algérie »

ACTUELS

5

LE COLLECTIF SOS DISPARUS ÉVALUE LA SITUATION  
DES LIBERTÉS EN ALGÉRIE

## L'abrogation de la loi 12-06 sur les associations recommandée



**Un an après la levée de l'état d'urgence, le collectif SOS Disparus établit un rapport sur la situation qui prévaut actuellement en Algérie.**

**C**e rapport intitulé «La levée de l'état d'urgence : un trompe-l'œil. Exercice des libertés d'association, de réunion et de manifestation en Algérie» a été présenté à la presse hier.

Dans le cadre de leurs actions pour la vérité et la justice, les familles des disparus ont longtemps revendiqué la levée de l'état d'urgence afin de s'exprimer, manifester et faire entendre leurs voix librement.

Les familles des disparus disent constater que la décision de lever l'état d'urgence n'a été qu'un effet d'annonce sans impact sur le respect des droits et des libertés. Dans la foulée, elles s'attaquent à la nouvelle loi sur les associations : la loi n°12-06.

Dans le rapport initié par le Réseau euro-

méditerranéen des droits de l'homme (REMDH), il est indiqué que cette nouvelle loi «démontre qu'il n'y a aucune volonté d'ouverture et de réformes démocratiques mais bien une restriction grandissante des libertés. Le dossier des familles des disparus au niveau national n'a pas avancé», a déclaré hier Mme Nacéra Dutour, porte-parole du collectif SOS Disparus, lors d'une conférence de presse organisée à Alger. «Aujourd'hui, un an après les révoltes qui ont secoué la région, force est de constater que le processus de réformes législatives contredit le discours officiel de changements», a-t-elle ajouté. Et de poursuivre : «en particulier, la nouvelle loi relative aux associations [n°12-06 du 12 janvier 2012] restreint drastiquement la liberté des associations algériennes en ce qui concerne la création des associations, leur financement et leur coopération avec des associations internationales.»

Dans ce rapport qui marque le premier anniversaire de la levée de l'état d'urgence,

«le REMDH rend compte du harcèlement des militants par la police, de l'interdiction non justifiée de manifester et de se réunir dans les endroits publics, ainsi que du recours aux pratiques administratives abusives pour entraver les activités des associations», a précisé la conférencière. Celle-ci précise que «le rapport conclut que la levée de l'état d'urgence n'est qu'un trompe-l'œil derrière lequel se maintiennent de nombreuses entraves à l'exercice des libertés publiques et individuelles ainsi que les violations des droits de l'homme». «Seul un Etat de droit, garantissant les libertés de chacun et le droit à la justice, permettra d'obtenir la vérité sur les disparus», a conclu Mme Nacéra Dutour.

Par ailleurs, une série de recommandations ont été formulées par les rédacteurs du rapport. Il s'agit de l'abrogation de la loi sur les associations et de son remplacement par une autre loi conforme aux standards internationaux.

Lynda Louifi

## SOS DISPARUS ET DJAZAÏROUNA S'INSURGENT

# « Il faut abroger la nouvelle loi sur les associations »

LES DEUX ASSOCIATIONS demandent l'élaboration d'une nouvelle loi conforme aux standards internationaux.

■ KADIM AÏMEUR

**L**es associations SOS Disparus et Djaïrouna, ne sont pas satisfaites des projets de réformes politiques, notamment la loi sur les associations. Bien au contraire, elles estiment que les textes de loi inscrites dans le cadre de ces réformes ont marqué une régression par rapport à ceux des anciennes lois. De ce fait, elles demandent l'abrogation pure et simple de la nouvelle loi sur les associations. C'est lors d'une conférence de presse tenue hier, au siège de SOS Disparus à Alger, pour présenter le rapport du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme (Remdh), sur l'exercice des libertés d'association, de réunion et de manifestation en Algérie, que cette revendication a été faite. Une demande inscrite d'ailleurs dans le chapitre recommandations du rapport du Remdh.

dans lequel les deux associations sont membres. Pour Cherifa Kheddar, présidente de Djaïrouna, « les réformes introduites en Algérie sont en faveur de l'État qui considère le peuple comme adversaire et non comme partenaire ». « La nouvelle loi sur les associations a légalisé les pratiques de l'administration à l'époque de l'ancien régime qui est plus ouverte. Ils font comme si les Algériens ne sont pas mineurs », a-t-elle déclaré. L'oratrice a ajouté que non association « révèle à cette loi qui menace de disparition nombre d'organisations de la société civile ». Nasser Dutoir, porte-parole de SOS Disparus, a précisé, dans ce contexte, que son association ne risque pas de disparaître à cause de cette loi puisque, a-t-elle expliqué, les pouvoirs publics ne veulent pas reconnaître l'organisation. M<sup>me</sup> Dutoir précise, toutefois, qu'elle a entamé plusieurs démarches administratives pour la reconnaissance de l'association, mais

en vain. « Je ne veux pas prendre le dossier et l'un des responsables administratifs m'a dit qu'il ne joue pas avec le point de ses enfants », a-t-elle dénoncé. Abordant le financement des associations, les conférencières ont déploré les assertions de la secrétaire générale du Parti des travailleurs (PT), Louisa Hanoune, qui avait accusé des organisations algériennes d'avoir été financées par des organisations étrangères. « C'est inacceptable de sa part », ont-elles souligné. Pour plus de transparence, la présidente de Djaïrouna a plaidé pour rendre publics les financements des associations. Mais que demandent ces associations en alternative à la nouvelle loi sur les associations ? Dans le rapport du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme (Remdh), il est demandé au gouvernement algérien d'élaborer une nouvelle loi sur les associations conforme aux standards internationaux en la matière. Cette nouvelle

loi devra garantir que les associations peuvent se former sur simple notification de leur existence aux autorités sans avoir besoin d'une autorisation préalable. Elles demandent également de supprimer la peine d'emprisonnement et les amendes pour les dirigeants d'associations non enregistrées, non agréées, suspendues ou dissoutes qui poursuivent leurs activités. Les deux associations demandent aussi de permettre aux associations d'accepter des subventions de l'étranger sous l'autorisation préalable des autorités et d'abroger toutes les lois et mesures interdisant les réunions et manifestations dans les lieux publics. Elles exigent, en outre, d'abroger la Charte pour la paix et la réconciliation nationale qui organise l'impunité de toutes les violations des droits de l'homme commises durant la guerre civile, et de mettre en place une commission « vérité, justice et réconciliation ».

K.A.



## EVENEMENT

### Appel à l'abrogation de la nouvelle loi sur les associations



Salah-Eddine K.

L'association «SOS disparus» et le collectif des familles de disparus (CFDA), la ligue algérienne des droits de l'homme (LADDH), l'association «Djazairouna» et le réseau euro-méditerranéen des droits et de l'homme (REMDH) ont rendu public, hier, un mémorandum-analyse de la loi 12-06 de janvier 2012 relative aux associations. Une loi jugée plus restrictive menaçant la liberté d'association.

Cette analyse est en somme une expertise de ladite loi prise à l'initiative des associations citées. Ce qui est reproché à ce texte de loi sur les associations tourne autour de la procédure de création des associations, le mode de financement, les limitations dans la coopération avec les associations étrangères, le régime auquel sont soumises les organisations étrangères. Le rap-

port fait également état de l'aisance pour la suspension ou la dissolution des associations.

Un ensemble d'articles sont visés par ce rapport. Pour ce groupe d'associations, la nouvelle loi en vigueur, remplaçant la loi 90-31, relative aux associations, donne un nombre de prérogatives à l'administration (suppression du régime déclaratif, refus d'enregistrement...). Il est fait référence également, au refus d'enregistrement pour différentes raisons où seule l'administration dispose d'un pouvoir discrétionnaire d'appréciation de création d'associations. Quant au financement des associations, l'expertise considère que la loi reste floue et prive les associations de financements et dons ou subventions d'associations étrangères.

Un autre sujet de préoccupation dont le rapport fait un large écho concerne les associations étrangères qui sont soumises à un ré-

gime plus contraignant. Sont signalés dans ce chapitre, les contraintes imposées par rapport aux activités de ces associations. Ces dernières peuvent aisément être interdites si leurs activités sont jugées contraires aux valeurs d'intégrité territoriale, de souveraineté nationale, aux valeurs civilisationnelles... Des dispositions vagues pouvant être brandies abusivement. Une association peut être poursuivie en justice, à la demande d'un tiers, pour lui interdire d'activer. Il est signalé enfin la remise en cause d'acquis juridique. Par exemple, seul le juge pouvait suspendre une association, la nouvelle loi accorde ce pouvoir à l'administration. Enfin le rapport fait aussi référence aux dispositions de la nouvelle réglementation en ce qui concerne les ONG étrangères (installées déjà) menacées de dissolution au cas où elles ne déposeraient pas de nouveaux statuts.

**A l'occasion du premier anniversaire de la levée de l'état d'urgence**

## Rapport du Remdh sur l'Algérie

01-04-2012

**Par Mekioussa Chekir**

C'est un rapport assez négatif sur la situation des droits de l'Homme en Algérie que le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (Remdh) vient d'établir sur l'Algérie et qui est intitulé «La levée de l'état d'urgence : un trompe-l'œil. Exercice des libertés, d'associations, de réunion et de manifestations en Algérie». Car, il s'agit d'un rapport élaboré sur les mois ayant suivi cette mesure décidée le 24 février 2011 par le chef de l'Etat et qui a été présenté hier à la presse algérienne à l'occasion d'une conférence de presse animée à Alger au siège de SOS Disparus, conjointement par la présidente de cette association, Mme Nassera Dutour, et par la présidente de Djazairouna, Cherifa Kheddar, cette association des victimes du terrorisme représentant également l'Algérie au sein de Remdh. Aussi, le rapport en question a-t-il été finalisé à l'occasion du premier anniversaire de la levée de l'état d'urgence. Il y est fait état, notamment, des nombreux cas de harcèlements et d'intimidations dont font l'objet des militants et autres activistes des droits de l'Homme, de l'interdiction «non justifiée» de manifestation et de réunion dans les endroits publics ; le recours à des pratiques administratives «abusives» en vue d'entraver les activités des associations. Autant de raisons qui font conclure aux rédacteurs du rapport que la levée de l'état d'urgence n'a été, en réalité, qu'un «trompe-l'œil derrière lequel s'exercent de nombreuses entraves à l'exercice des libertés publiques et individuelles et des violations des droits de l'Homme». Après avoir fait un bref rappel du cadre juridique des libertés publiques mis en place depuis l'ouverture démocratique en 1989, le document en arrive à conclure, sur la base de témoignages recueillis par différents acteurs de la société civile, que les libertés d'information, d'opinion, de manifestation et de réunion sont «étroitement surveillées». Et de conclure par une série de recommandations, dont celle inhérente à «l'abrogation de toutes les lois et mesures interdisant les réunions et manifestations dans les lieux publics et la cessation des pratiques empêchant la société civile de se réunir, et à la nécessité d'encouragement de la société civile à exprimer ses opinions». Dans l'une de ses interventions, la présidente de Djazairouna a mis en exergue les préjudices occasionnés par les lois inhérentes à l'information et aux associations dans le sens où les réformes politiques annoncées par le pouvoir se sont traduites par un recul au lieu d'aller en avant. «Nous avons décidé de résister à ces lois, autrement toutes les associations qui activent pour les droits de l'Homme disparaîtraient», observe Cherifa Kheddar. Et à Mme Nassera Dutour de renchérir pour afficher sa détermination à poursuivre son combat en espérant que le pouvoir tienne sa promesse de revoir sa copie s'agissant desdites associations. A l'adresse de l'Union européenne, le rapport de Remdh demande notamment que celle-ci «prenne clairement et fermement position face à la dégradation de la situation des droits de l'Homme et des libertés publiques en Algérie ; de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre l'article 2 de l'accord d'association relatif au respect des principes démocratiques et des droits fondamentaux ; de nouer et de maintenir des contacts avec les défenseurs des droits de l'Homme algériens....

**M. C.**



**Algérie Focus, 5 avril 2012, Le Réseau Euro-méditerranéen des droits de l'homme organise une visite de plaidoyer Algérie à Bruxelles les 10 et 11 avril prochain**

**Communiqué. Le Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'homme organise une visite de plaidoyer Algérie à Bruxelles les 10 et 11 avril prochain.**

Poste par faycal Apr 4th, 2012

Le but de cette mission est d'interpeller l'UE dans le cadre de sa mission d'observation électorale envoyée en Algérie, du cinquantenaire de l'indépendance algérienne et du climat post-printemps arabe, coïncidant avec le durcissement des autorités algériennes en ce qui concerne les libertés individuelles. Dans ce climat tendu entre les discours d'ouverture et la campagne électorale imminente, L'Algérie n'a jamais été aussi autant au centre de nos préoccupations.

Lors de cette mission, les différents délégués présenteront le tout dernier rapport du REMDH intitulé « La levée de l'état d'urgence : Un trompe l'oeil. Exercice des libertés d'association, de réunion et de manifestation en Algérie », dans lequel nous constatons que, contrairement aux annonces, la levée de l'état d'urgence n'a pas été accompagnée d'une ouverture de l'espace public ni de concrètes améliorations en matière de libertés fondamentales.

Le rapport marque le premier anniversaire de la levée de l'état d'urgence. Nous y rendons compte du harcèlement des militants par la police, de l'interdiction non justifiée de manifester et de se réunir dans les endroits publics, ainsi que du recours aux pratiques administratives abusives pour entraver les activités des associations. Le rapport conclut que la levée de l'état d'urgence n'est qu'un trompe-l'oeil derrière lequel se maintiennent de nombreuses entraves à l'exercice des libertés publiques et individuelles ainsi que les violations des droits de l'Homme. (lire communiqué de presse en pièce jointe)

Les membres de la délégation sont Nacéra Dutour, (SOS Disparus/ Collectif des Familles de Disparus en Algérie), Rachid Malaoui, président du SNAPAP (Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique), Un représentant de la LADDH (Ligue algérienne de défense des droits de l'homme). Encore à confirmer.

REMDH

## **L'Expression, 10 avril 2012, L'Algérie a pris le virage définitif de la démocratie**

KSENTINI S'EXPRIME SUR LES RÉFORMES POLITIQUES

### **L'Algérie a pris le virage définitif de la démocratie**

Dimanche 08 Avril 2012

Les réformes politiques en Algérie font que le pays «a pris d'une manière irréversible le virage définitif» de la démocratie, a souligné à Alger le président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (Cncppdh), Me Farouk Ksentini.

«Les réformes politiques et les nouvelles lois et dispositions (adoptées) en Algérie font que le pays a pris, à mon sens, d'une manière irréversible le virage définitif de la démocratie», a indiqué Me Ksentini sur les ondes de la chaîne internationale de la Radio algérienne.

L'Algérie est «en voie de devenir un Etat démocratique dans toute l'acceptation du terme. Nous sommes arrivés à une étape décisive de notre histoire», a-t-il dit, évoquant les nouvelles lois adoptées, ces derniers mois, telles que la loi électorale et la loi sur les partis politiques.

Il a précisé que même si ces réformes sont, quelque part, «insuffisantes et frileuses, elles ne sont pas pour autant négatives». Il a évoqué, dans ce cadre, la loi sur l'information, estimant qu'«elle est frileuse pour une raison bien simple, qui n'a rien de démagogique, du fait que les journalistes n'ont pas été suffisamment consultés».

«Ce sont eux (journalistes) qui se sont plaints de cette situation», de cette loi qui les concerne en premier lieu, a-t-il dit, citant également à titre d'exemple le cas des avocats qui «n'ont également pas été suffisamment consultés».

Saluant l'ouverture du champ audiovisuel, qu'il qualifie de «capital» à même de donner à toutes les sensibilités du pays la possibilité de s'exprimer dans un cadre démocratique. Me Ksentini a, toutefois, relevé que cette ouverture «ne se fait pas suffisamment rapidement», car, a-t-il expliqué, ça faisait des mois déjà que les choses ont été décidées», appelant à cet égard, à passer aux actes et ouvrir «réellement» le champ audiovisuel. Evoquant la loi sur les associations, il a souligné la nécessité de trouver la «juste mesure» entre l'ouverture et la fermeture. «Ouvrir d'une manière totale est inadmissible, et fermer également n'est pas convenable», a-t-il dit en substance. Il a mis en relief le rôle «capital» que joue la société civile en matière de démocratie, y compris les associations, les qualifiant de «serviteurs incontestables et incontournable» de la démocratie. Avec leur rôle important dans les rendez-vous électoraux, il a expliqué à ce propos que les partis politiques essaient, comme dans tous les pays du monde, de les utiliser. Ce qui est «naturel», a-t-il dit, souhaitant toutefois que les choses se fassent «loyalement». «Il faut leur (associations) faire confiance», a-t-il affirmé, appelant l'Etat à leur faciliter le travail et les encourager pour le travail «considérable» qu'ils accomplissent sur le terrain.

**Dzactiviste.info, 14 avril 2012, SOS disparus et le CFDA appellent à un rassemblement le 15 avril 2012 devant la Grande Poste à 10h**

SOS DISPARUS ET LE CFDA APPELLENT À UN RASSEMBLEMENT LE 15 AVRIL 2012 DEVANT LA GRANDE POSTE À 10 H

Ouverture de la campagne pour les élections législatives

SOS DISPARUS ET LE CFDA APPELLENT À UN RASSEMBLEMENT LE 15 AVRIL 2012 DEVANT LA GRANDE POSTE À 10 H

La problématique de l'établissement de la Vérité sur les disparitions forcées et de l'administration de la justice à l'encontre des auteurs des violations graves des droits de l'Homme devrait trouver toute sa place dans la campagne que vont mener les candidats aux élections législatives. Cette question, centrale pour quiconque prétend oeuvrer pour un renouveau démocratique, doit être portée haut par les candidats et les futurs élus siégeant à l'APN.

Les familles de disparus, soutenues par une frange de plus en plus large de la société civile qui progressivement a pris conscience de la nécessité de traiter de manière approfondie et transparente le dossier des disparus et de tous les crimes des années 90, n'ont jamais cessé de dénoncer l'impunité imposée par les autorités algériennes depuis 1999 et, en dernier lieu, avec la charte pour la paix et la réconciliation nationale.

SOS Disparus et le Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie (CFDA) rappellent que plus de 8 000 disparitions forcées ont été perpétrées par les agents de l'état dans les années 90 et

n'ont jamais été élucidées de par la volonté des autorités d'obstruer l'établissement de la Vérité et de la Justice. Il appartient donc à la classe politique briguant un mandat de « représentation du peuple » de rompre avec le système établi et d'assumer pleinement un rôle de force de proposition pour mettre en place des mécanismes adéquats d'établissement de la Vérité. Il est également de son devoir de favoriser l'indépendance du système judiciaire afin que les victimes aient accès dans leur propre pays à des recours utiles et efficaces amenant des perspectives de réparation pleine et entière.

De même, les candidats aux élections doivent prendre conscience de la nature liberticide des réformes engagées en janvier 2012 – notamment la loi sur l'information et la loi sur les associations – et proposer dans leur programme de nouvelles lois qui répondent aux attentes des algériens, en conformité avec les libertés fondamentales garanties par la Constitution algérienne et les Conventions internationales.

Vérité et Justice pour les disparus en Algérie !

Alger, le 14 avril 2012

Fatima YOUS

Présidente

SOS Disparus

**Le Temps d'Algérie, 14 avril 2012, SOS disparus et le CFDA appellent à un rassemblement aujourd'hui à Alger**

## SOS disparus et le CFDA appellent à un rassemblement aujourd'hui à Alger

SOS disparus et le CFDA appellent à un rassemblement aujourd'hui à partir de 10h devant la Grande Poste d'Alger. Dans un communiqué rendu public hier, il a été indiqué que la "problématique de l'établissement de la vérité sur les disparitions forcées et de l'administration de la justice à l'encontre des auteurs des violations graves des droits de l'Homme devrait trouver toute sa place dans la campagne que vont mener les candidats aux élections législatives".

Cette question, poursuit le communiqué, "doit être portée haut par les candidats et les futurs élus siégeant à l'APN". Les familles de disparus, "soutenues par une frange de plus en plus large de la société civile qui progressivement a pris conscience de la nécessité de traiter de manière approfondie et transparente le dossier des disparus et de tous les crimes des années 90".

Il appartient donc à la classe politique briguant un mandat de «représentation du peuple» de rompre avec le système établi et d'assumer pleinement un rôle de force de proposition pour mettre en place des mécanismes adéquats d'établissement de la vérité.

"De même, les candidats aux élections doivent prendre conscience de la nature liberticide des réformes engagées en janvier 2012 – notamment la loi sur l'information et la loi sur les associations – et proposer dans leur programme de nouvelles lois qui répondent aux attentes des Algériens, en conformité avec les libertés fondamentales garanties par la Constitution algérienne et les conventions internationales", conclut le communiqué.

Manal C.

## RASSEMBLEMENT DEVANT LA GRANDE-POSTE

*SOS Disparus interpelle les candidats aux législatives*

Par : Djazia Safta

SOS disparus et le collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA) tiendront aujourd'hui un rassemblement devant la grande-poste, selon un communiqué rendu public hier. Cette action intervient au premier jour de la campagne électorale pour les législatives. "Cette question centrale pour quiconque prétend oeuvrer pour un renouveau démocratique doit être portée haut par les candidats et les futurs élus siégeant à l'APN", lit-on dans le document dont les rédacteurs estiment que "la problématique de l'établissement de la vérité sur les disparitions forcées et de l'administration de la justice à l'encontre des auteurs des violations graves des droits de l'Homme devrait trouver toute sa place dans la campagne que vont mener les candidats aux élections législatives". Le document précise qu'il appartient donc à la classe politique briguant un mandat de "représentation du peuple de rompre avec le système établi et d'assumer pleinement un rôle de force de proposition pour mettre en place des mécanismes adéquats d'établissement de la vérité". "Il est également de son devoir de favoriser l'indépendance du système judiciaire afin que les victimes aient accès dans leur propre pays à des recours utiles et efficaces amenant des perspectives de réparation pleine et entière", propose-t-il. SOS Disparus et le CFDA rappellent que "plus de 8 000 disparitions forcées ont été perpétrées par les agents de l'État dans les années 90 et n'ont jamais été élucidées de par la volonté des autorités d'obstruer l'établissement de la vérité et de la justice".

D. S.

## FAMILLES DE DISPARUS **Incursion dans la campagne électorale**

**L**es familles des disparus entrent en campagne... à leur manière. En lutte pour la vérité et la justice depuis plusieurs années, le Collectif des familles victimes de disparition forcée durant les années 1990 marque sa présence à l'occasion du lancement officiel de la campagne électorale pour les législatives du 10 mai prochain. Il a organisé, hier matin, un rassemblement devant la Grande-Poste, à Alger, pour rappeler aux candidats à la députation et à leurs partis respectifs que «le dossier des disparus n'est pas clos». «Nous marquons la campagne électorale à notre façon. Nous avons choisi de tenir ce rassemblement aujourd'hui pour rappeler notre cause et demander aux partis politiques d'intégrer le dossier des disparus dans leurs programmes électoraux», a déclaré Hassan Ferhati, porte-parole de SOS Disparus. Selon lui, «la charte pour la paix et la réconciliation nationale n'a rien réglé». «Rien ne se fera sans la vérité et la justice», a-t-il lancé. Et ce slogan a été répété en chœur par les vingtaines de mères et parents des personnes disparues ayant répondu à l'appel du collectif. «Mon frère a été enlevé en mars 1996 à 12h. Depuis cette date, nous n'avons aucune nouvelle de lui. Nous avons refusé l'indemnité proposée et nous demandons la vérité et la justice», clame Khelaïfia Amara. Même revendication pour M<sup>me</sup> Charguit, dont le fils Hakim, qui était employé de l'entreprise publique Sonacome, a été enlevé en 1993. «Ils l'ont pris de la maison. Depuis, je ne l'ai plus revu», dit-elle. «La problématique de l'établissement de la vérité sur les disparitions forcées et la justice doit trouver toute sa place dans la campagne que vont mener les candidats aux élections législatives. Cette question, centrale pour quiconque prétend œuvrer pour un renouveau démocratique, doit être portée haut par les candidats et les futurs députés», note le Collectif dans un communiqué rendu public à cette occasion. Rappelant le nombre de victimes de disparition forcée (8000 selon le communiqué), le Collectif appelle les futurs députés à défendre le droit des familles à la vérité et à la justice à l'intérieur de l'Assemblée.

*Madjid Makedhi*



## SOS DISPARUS AUX PARTIS POLITIQUES

### «Inscrivez notre dossier dans votre programme»

■ KAHIM AIMEUR

**L**e début officiel de la campagne électorale a été mis à profit, hier par l'association SOS disparus. Les membres de cette association ont tenu, hier au niveau de la Grande-Poste à Alger, un rassemblement pour demander aux partis politiques participant aux élections législatives d'insérer le dossier des disparus dans leurs programmes électoraux. « On est là aujourd'hui pour entretenir notre campagne qui ne sera éclose qu'avec la clôture de la campagne électorale. On veut dire au peuple algérien que le dossier des

disparus n'est pas clos et que la réconciliation nationale n'a rien donné », a expliqué, Hacène Ferhat, membre de l'association.

Les protestataires, qui brandissaient les portraits de leurs proches disparus, scandaient des slogans hostiles au pouvoir. « Nos enfants sont notre affaire, rien ne pourra nous faire peur », « On sont nos enfants », sont entre autres slogans criés par les protestataires. Dans une pancarte portée par une vieille dame, on pouvait lire : « Avec conscience de prendre leurs responsabilités devant l'Histoire. » « On demande la vérité et la justice. L'Histoire ne rate rien et les députés doivent l'assumer », s'écriait Hacène Ferhat.

Ce dernier a fait savoir que les membres de l'association ont été déjà reçus par certains partis participant aux législatives. Il s'agit du Parti de la liberté et de la justice (PLJ) de Mohamed Sadi, de AHDP d'Ali Ferzali Béhaline, du FPS d'Ali Isakri, du Mouvement El Islah de Hamdani Akouchi et du PST. « Ils nous ont dit qu'ils prendront en charge ce dossier et en parleront à chaque fois que l'occasion leur est offerte », a expliqué encore notre interlocuteur.

A travers ce rassemblement, les membres de SOS Disparus veulent que leur dossier soit traité au niveau du Parlement pour, ensuite, trouver un dénouement définitif. En

tout cas, ils disent ne pas avoir peur de la vérité. Par ailleurs, les protestataires ont dénoncé les propos du président du Mouvement populaire algérien (MPA), Amara Benyoune qui avait déclaré que les disparus sont des « terroristes ».

M. Ferhat a tenu, en outre, à dénoncer son interpellation ainsi que celle d'autres militants lors du rassemblement d'avant-hier, à l'initiative du Mouvement des jeunes indépendants pour le changement (MJIC). A souligner enfin que le rassemblement de SOS disparus s'est tenu sous l'œil vigilant des agents de l'ordre.

K. A.

## Les familles de disparus interpellent les candidats à la députation

*Les familles de disparus, par la voix des associations «SOS-disparus» et «Collectif des familles de disparus», interpellent les partis à faire cas de la question des disparus dans leur campagne pour les législatives.*

S. E. K.

Quelques dizaines de parents de disparus ont observé, hier, un sit-in au niveau du jardin situé en face de la Grande Poste à Alger. Entourés de quelques agents de l'ordre, les manifestants, des femmes pour la plupart, sont venus marquer cette journée qui coïncide avec l'ouverture de la campagne pour les législatives du 10 mai.

Les associations SOS-disparus et le Collectif des familles de disparus (CFDA), qui ont appelé à ce rassemblement, entendaient «sensibiliser» sur la question des disparus qui doit, selon ces associations, «trouver une place dans la campagne que vont mener les candidats aux élections législatives».

En clair, les familles de disparus n'entendent pas, une fois de plus, se taire afin que «la vérité sur les disparitions soit rétablie». «Les familles de disparus, soutenues par une frange de plus en plus large de la société civile (...), ne cessent de dénoncer l'impunité imposée par

les autorités et ensuite par la charte dite de réconciliation nationale sur ce dossier», est-il souligné dans leur communiqué. Un des plus épineux en raison de la complexité qu'il présente, disent-ils.

Il est rappelé par ces associations que le dossier concerne plus de 8.000 cas de «disparitions forcées» durant la période dite de la «tragédie nationale». Pour le CFDA et SOS-disparus, «il appartient à la classe politique briguant un mandat de «représentation du peuple» de rompre avec le système établi et d'assumer pleinement un rôle de force de proposition pour mettre en place des mécanismes adéquats d'établissement de la vérité».

Par ailleurs, il est fait appel à ce

que les candidats prennent «conscience» de la nature «liberticide» de la réforme engagée en 2012, notamment la loi sur l'information et sur les associations. Et qu'il convient de proposer de nouvelles lois conformes aux libertés fondamentales, à la Constitution et aux conventions internationales.

«Où sont nos enfants?», «Rendez-nous nos enfants» scandaient les manifestantes brandissant des pancartes et des photos de disparus. Quelques mètres plus bas, les panneaux d'affichage des candidatures des partis politiques sont presque vides où seuls le FLN et le PNSD avaient collé les affiches de leurs candidats d'Alger, tôt dans la journée.





## طالبت الأحزاب والدولة بتحمل مسؤولياتها لكشف مصير أبنائها عائلات المفقودين تدشن الحملة الانتخابية باعتصام في العاصمة

وندد فرحاتي في تصريح خص به "وقت الجزائر"، بتعرض بعض أعضاء جمعية "أس.أو.أس. مفقودين" للأساليب المعاملة الإجرامية من قبل عناصر الشرطة، على خلفية اعتقال عدد منهم، السبت الماضي، واقتيادهم كـ "مجرمين" نحو مراكز الشرطة، على حد وصف المتحدث.

من جهتها، ذكرت رئيسة الجمعية، بوس فاطمة، أن الاحتجاج يمثل تأكيداً على تمسك عائلات المفقودين بالقضية إلى غاية تجلي كامل الحقيقة، مقدرة عدد المفقودين الذين تحصيهم الجمعية بنحو 8400 شخص.

عز الدين ديدان

WAKT EL DJAZAIR

الإنسان، فاروق قسنطيني، تحت شعار "قسنطيني حرام عليك والتاريخ يشهد عليك" و"بينونا أولادنا ندخلوا الديارنا".

وقال عضو جمعية الجمعية، حسان فرحاتي، "نحن هنا للاحتجاج بالتزامن مع انطلاق الحملة الانتخابية وحتى نؤكد لجميع الأطراف حكومة وأحزاب سياسية أن قضية المفقودين لا زالت قائمة"، مضيفاً "نريد معرفة حقيقة اختفاء أبنائنا وأشقائنا وأبنائنا، نطالب بتنصيب لجنة تحقيق مستقلة لكشف مصير وظروف اختفاء المئات إبان العشرية السوداء والكف عن انتهاج سياسة الهروب إلى الأمام".

● انتهزت عشرات عائلات المفقودين، انطلاق الحملة الانتخابية لتنظيم اعتصام أمام البريد المركزي وسط العاصمة، أمس، دعت إليه جمعية "أس.أو.أس. مفقودين" لمطالبة الأحزاب السياسية والدولة بتحمل "جميع مسؤولياتها" حول الكشف عن حقيقة اختفاء العشرات خلال العشرية السوداء.

ورفعت العائلات المعتصمة صور المفقودين وشعارات تستنكر "التجاهل التعمد" للسلطات العمومية لقضية المفقودين، في حين تعالت صرخات منددة بصمت رئيس اللجنة الوطنية الاستشارية لترقية وحماية حقوق

## **Au Fait Maroc, 20 avril 2012, Des ONGs algériennes et internationales dénoncent « les violations aux libertés fondamentales et aux droits humains » en Algérie.**

Dernière mise à jour : 20/04/2012 à 12:42

### **Des ONGs algériennes et internationales dénoncent "les violations aux libertés fondamentales et aux droits humains" en Algérie**

Des ONGs algériennes et internationales et un syndicat autonome ont interpellé le public algérien ainsi que les observateurs internationaux présents en Algérie dans le cadre des élections législatives, sur les nouvelles lois adoptées en Algérie et "les violations aux libertés fondamentales et aux droits humains qui s'intensifient en Algérie".

Dans un rapport conjoint rendu public jeudi par le Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH), le Collectif des Familles des Disparus en Algérie (CFDA), la Ligue Algérienne pour la défense des droits de l'Homme (LADDH) et le Syndicat National du Personnel Autonome de l'Administration Publique en Algérie (SNAPAP), ces organisations "dénoncent fermement le décalage entre les annonces officielles et les pratiques répressives auxquelles les autorités algériennes ont recours".

Ces ONGs notent que les lois, "adoptées en janvier 2012 en Algérie dans le cadre des prétendues réformes politiques, marquent une régression notable en matière des libertés fondamentales et ce en violation flagrante des engagements internationaux pris par l'Algérie".

"A l'heure où l'échéance électorale du 10 mai 2012 est l'objet de toutes les attentions (...)", souligne le rapport, "l'adoption des nouvelles lois est en réalité devenue pour le pouvoir algérien une occasion de maîtriser davantage la société civile et le champ politique et un moyen de renforcer le contrôle de la société algérienne dans son ensemble".

Le rapport porte sur la loi relative au régime électoral, la loi fixant les modalités augmentant les chances d'accès de la femme à la représentation dans les assemblées élues et la loi relative aux partis politiques, à l'information et aux associations.

"Alors que des observateurs internationaux sont déjà présents dans le pays ? à l'invitation des autorités algériennes ? dans le cadre d'une mission d'observation électorale, la répression policière et les entraves à la liberté d'expression et de manifestation s'intensifient en Algérie. Malgré la levée de l'état d'urgence, l'interdiction de marches pacifiques ou toute forme de manifestation publique à Alger reste en vigueur", dénoncent ces ONGs.

Le rapport relève, en outre, qu'"un important dispositif policier est régulièrement déployé à Alger comme dans d'autres villes pour empêcher les citoyens de manifester. Certains d'entre eux sont également arrêtés arbitrairement et retenus pour plusieurs heures dans les commissariats pour la seule raison d'avoir librement exprimé leurs opinions sur la voie publique".

Il rappelle dans ce sens "la répression", le 14 avril, à la veille de l'ouverture de la campagne électorale, d'un rassemblement pacifique à l'initiative des militants du Mouvement des Jeunes Indépendants pour le Changement (MJIC), appelant au boycott des élections.

"Un des responsables du mouvement, Abdou Bendjoudi, a même été agressé par un agent de police à l'intérieur de la camionnette avant d'être embarqué au commissariat avec 24 militants d'autres organisations, notamment SOS Disparus, parmi lesquels Fatima Yous 78 ans, Djedjigua Cherguit, 72 ans, Hacene Ferhati e Slimane Hamitouche", déplore le rapport.

"De la même manière, les militants des syndicats autonomes font face au mépris, aux menaces et aux représailles de l'administration en raison de leur activité syndicale, et sont sérieusement entravés dans leur exercice du droit de grève et de rassemblement, notamment en période électorale, comme dernièrement la Fédération nationale du secteur de la justice et des enseignants, tout comme le Comité national des travailleurs du pré-emploi et du filet social et le Comité national pour la défense des droits des chômeurs algériens, affiliés au SNAPAP, qui revendiquent leur droit à un travail digne", lit-on dans le document.

MAP

## Abdelkader Kherba incarcéré

le 20.04.12 | 10h00 2 réactions

Les chômeurs ne semblent pas échapper à la traque policière qui sévit actuellement en Algérie.

Abdelkader Kherba, membre du Comité national de défense des chômeurs (CNDDC) et de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH), a été présenté hier matin au parquet de Sidi M'hamed, affirme-t-on au niveau du CNDDC. Il a été ensuite placé sous mandat de dépôt et incarcéré à Serkadji. Il avait été arrêté, mercredi, alors qu'il participait à un sit-in de soutien au personnel de la justice en grève. C'est hier en début d'après-midi que la décision a été retenue concernant Abdelkader Kherba, ce qui a suscité une immense émotion tant auprès de ses avocats que des militants des droits de l'homme et de diverses associations. Accusé par le procureur de la République d'incitation à attroupement, il devra attendre son procès qui est, théoriquement, prévu le 26 avril prochain.

D'ores et déjà, la LADDH, le CNDDC, ainsi que d'autres associations de la société civile, avec, à leur tête, Yacine Zaid, se préparent à organiser des manifestations de soutien ainsi que la libération effective de Abdelkader Kherba. Pour beaucoup, il faudra se mobiliser «pour notre compatriote» et montrer qu'il ne faudra pas s'incliner «devant des méthodes d'un autre temps». Réponse la semaine prochaine, avec une présence plus qu'importante des militants qui espèrent la libération immédiate du détenu.

Noël Boussaha

# Droits de l'homme : les nouvelles lois critiquées

le 20.04.12 | 10h00 1 réaction

Dans un rapport conjoint publié hier, le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme (REMDH), le Collectif des familles des disparu(e)s en Algérie (CFDA), la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) et le Syndicat national du personnel autonome de l'administration publique (Snapap) dénoncent les nouvelles lois adoptées en Algérie et les violations des libertés fondamentales et des droits humains qui s'intensifient.

Ce rapport intitulé «Réformes politiques ou verrouillage supplémentaire de la société et du champ politique en Algérie ? Une analyse critique», révèle les contradictions entre les réformes politiques annoncées par le président de la République et les textes des nouvelles lois adoptées depuis janvier 2012. En passant au peigne fin la loi fixant les modalités augmentant les chances d'accès de la femme à la représentation dans les Assemblées élues, la loi relative aux partis politiques, à l'information et aux associations, le rapport accorde une grande partie de son analyse critique à la loi relative au régime électoral. «Les dispositions de la nouvelle loi n'apportent pas des garanties suffisantes pour que les élections se déroulent de manière libre et transparente», peut-on lire dans le document. Et pour étayer l'analyse, le rapport cite les failles du nouveau code électoral qui institue une commission supplémentaire de supervision des élections.

«Cette commission, censée exercer une mission de contrôle sur les procédures électorales, est composée exclusivement de magistrats désignés par le président de la République (art. 168) et est dépourvue de pouvoir réel puisqu'elle peut uniquement apprécier les éventuelles irrégularités», précisent les auteurs du rapport. Le bilan négatif élaboré par le REMDH met l'accent, entre autres, sur «la question de l'indépendance de la justice algérienne vis-à-vis du pouvoir exécutif». Le 29 mars 2012, le ministre de la Justice, Tayeb Belaïz, a été nommé président du Conseil constitutionnel par le président de la République, sans pour autant démissionner de son poste de ministre. Il aura fallu attendre la nomination, le 5 avril, d'Ahmed Noui, pour qu'il abandonne le poste. «Si le délai entre une nomination et l'autre est très court, le passage direct de M. Belaïz du ministère de la Justice à la présidence du Conseil constitutionnel représente tout de même une grave atteinte au principe du contrôle constitutionnel sur l'action exécutive et législative», dénonce-t-on.

Lamia Tagzout



**El Watan, 21 avril 2012, « Les réformes politiques marquent une régression des libertés ».**

**Le rapport critique du REMDH**

## **«Les réformes politiques marquent une régression des libertés»**

le 21.04.12 | 10h00

**Verrouillage supplémentaire du champ politique, durcissement et codification des pratiques abusives de l'administration et restriction des libertés.**

Les réformes politiques engagées par la présidence de la République censées approfondir le processus démocratique «marquent au final une régression en matière des libertés», a constaté le Réseau euroméditerranéen des droits de l'homme dans son rapport rendu public hier. Le décalage entre les annonces officielles et les pratiques était pourtant déjà évident. «Les rares avancées sont en réalité contrecarrées par d'importantes limites, voire un durcissement des mesures préexistantes, alors que les pratiques abusives déjà mises en œuvre par l'administration sont désormais codifiées dans la loi», a jugé REMDH. L'ONG, qui a passé au peigne fin les lois organiques votées par le Parlement en janvier 2012, a jugé «globalement négatif» le bilan des «réformes politiques» et du coup «elles pouvaient difficilement créer l'espoir».

Elles sont «en violation des engagements internationaux pris par l'Algérie, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations unies», a encore observé REMDH. Elaboré en collaboration avec la LADDH, le Snapap et le Collectif des familles de disparus en Algérie, le rapport a estimé que «l'exigence de mener des réformes est en réalité devenue pour le pouvoir en place une occasion de verrouiller davantage la société civile et le champ politique, et un moyen de renforcer le contrôle de la société algérienne».

Faisant une analyse critique des cinq lois relatives au régime électoral, notamment la loi fixant les modalités augmentant les chances d'accès de la femme à la représentation dans les assemblées élues, la loi relative aux partis politiques, à l'information, et aux associations, le rapport a relevé toute une série de mesures portant atteinte aux libertés démocratiques. «Une analyse d'ensemble de ces nouvelles lois met en évidence certaines tendances régressives communes à toutes les lois qui portent atteinte aux droits civils et politiques, particulièrement l'utilisation de termes très vagues et imprécis qui sont une porte ouverte à l'arbitraire ; des prérogatives accrues pour le pouvoir exécutif ; des restrictions supplémentaires en cas de relation ou coopération avec l'étranger ; le passage du système déclaratif à un régime d'autorisation préalable ; des conditions de suspension ou dissolution d'associations et de partis particulièrement larges», peut-on lire dans ce rapport. L'examen de ces lois en question a été fait à la lumière de l'indépendance et l'impartialité du système judiciaire qui, selon l'ONG droits-de-l'homme, est «absente».

### **L'indépendance fictive de la justice**

Bien que la séparation des pouvoirs soit consacrée dans la Constitution algérienne, le président de la République «conserve un pouvoir déterminant sur le système judiciaire». C'est lui qui nomme le président du Conseil constitutionnel, préside le Conseil supérieur de la magistrature, désigne les magistrats et peut user de sanctions disciplinaires à leur encontre. De son côté, le ministre de la Justice peut suspendre un magistrat avant même que le Conseil supérieur de la magistrature examine son dossier. Autant d'éléments qui illustrent la «dépendance du

système judiciaire». Alors que l'indépendance et la lutte contre l'impunité «devraient représenter le fondement d'une véritable réforme politique», a fait remarquer le rapport de REMDH. Cette situation ne serait pas sans impact sur «la transparence des élections, mais aussi sur la société algérienne et les citoyens dans leur ensemble», a prévenu le rapport de l'ONG.

Hacen Ouali

Interpellations sans motif

## Des militants dénoncent «des atteintes aux libertés»

le 23.04.12 | 10h00 2 réactions

L'arrestation, vendredi et samedi derniers, de militants de certaines associations et de quelques citoyens suscite moult interrogations.

«Se balader à Alger oblige-t-il les individus provenant d'autres wilayas à se munir d'autorisation ?», s'exclame le président du Rassemblement action jeunesse (RAJ). Les jeunes militants appréhendés par les services de sécurité crient au scandale. Pour eux, «l'arrestation dont ils ont été victimes est une énième preuve démontrant les atteintes aux libertés».

Selon les militants du Réseau pour la défense de la liberté et de la dignité (RDLD), «les membres de l'organisation interpellés ne faisaient que marcher sur la place Audin, quand soudain des policiers ont arrêté Kader Affak et une autre militante», indique le porte-parole du RDLD, Othmane Aouameur.

Par ailleurs, le président du RAJ, Abdelwahab Fersaoui, déplore «les arrestations injustifiées et sans motif». Selon l'ex-président du RAJ et actuel candidat aux élections législatives dans la wilaya d'Alger (FFS), Hakim Addad, «les membres du RAJ s'apprêtaient à rencontrer un journaliste étranger pour un entretien relatif au système éducatif algérien». «En marchant à Alger-Centre pour rejoindre le lieu du rendez-vous, la police les a interpellés», dénonce-t-il.

En outre, pour le RDLD, «ces arrestations sont une grave atteinte, synonyme d'intimidation». Certains militants ont été emmenés au commissariat Cavaignac ; ceux affiliés au RDLD ont passé «toute la journée avant d'être relâchés», affirme Othmane Aouameur. Joint hier, le commissaire divisionnaire Berrachedi, chargé de la sécurité publique, indique que «la loi autorise le contrôle d'identité». «Effectivement, nous avons vérifié l'identité de certaines personnes. La réglementation nous y autorise», souligne-t-il. Et d'ajouter : «Des informations nous sont parvenues indiquant que des personnes s'apprêtaient à distribuer des tracts et organiser un rassemblement suivie d'une marche. Nous, pour appliquer la loi, nous avons déployé un dispositif car les marches à Alger sont interdites.»

Mais les militants du RAJ et du RDLD ne l'entendent pas de cette oreille. Pour eux, les interpellations sont «des atteintes aux libertés individuelles». Ils précisent qu'«ils n'avaient nullement l'intention d'occuper la place publique ce jour-là». Kader Affak du RDLD analyse ces interpellations «comme une volonté du pouvoir de culpabiliser les citoyens révoltés par la situation dramatique du pays. Le régime les accuse de vouloir déstabiliser le pays, mais des citoyens voulant exprimer leur ras-le-bol de manière pacifique sont aussi réprimés.» «Par toutes ces arrestations arbitraires, le pouvoir semble dire que la démocratie est une menace et un alibi à une ingérence internationale. Il présente tous les militants comme des éléments du chaos», dit-il.

Mehdi B.

**Le Quotidien d'Oran, 24 avril 2012, Farouk Ksentini, président de la CNCPPDH, au « Le Quotidien d'Oran » : L'amnistie générale sans tabou**

## **Farouk Ksentini, président de la CNCPPDH, au « Le Quotidien d'Oran » : L'amnistie générale sans tabou**

par Ghania Oukazi

Evoquée pour la première fois par Bouteflika, lors d'un meeting électoral qu'il avait animé à Tamanrasset pour la présidentielle de 2009, l'amnistie générale est soumise, aujourd'hui, à réflexion par Maître Mustapha Farouk Ksentini qui, dans cet interview, en explique la nécessité et l'importance pour, dit-il «un pays qui se doit de tourner la page pour se consacrer aux problèmes de développement et de démocratisation.»

**Le Quotidien d'Oran : Vous avez décidé d'introduire dans votre discours l'idée nouvelle d'une amnistie générale, pourrions-nous en connaître les raisons ?**

Mustapha-Farouk Ksentini : En ce qui me concerne, il n'y a pas et il ne peut y avoir de sujets tabous. C'est un sujet délicat qu'est l'amnistie générale. Mais chaque fois que l'on m'interroge sur ce sujet, je m'attache à y répondre le plus, sincèrement, possible parce que je considère que de part la place que j'occupe, c'est-à-dire président de la Commission, je ne dois pas me dérober. Et quelle que soit la délicatesse du sujet à traiter, il faut, absolument, y répondre et avoir le courage de le faire. Je considère que fuir ce sujet serait, à mon avis, un comportement qui ne serait pas raisonnable. C'est une question de bon sens et une question de principe.

C'est générationnel. Je suis un homme de ma génération. S'il y a un problème, il faut en discuter. Il faut essayer de lui apporter une solution, au moins donner son avis même si cet avis est susceptible de ne pas être partagé ou d'en contrarier d'autres. Il faut toujours dialoguer sur les questions importantes et essayer de trouver ensemble la meilleure des solutions.

L'amnistie générale est une question éminemment politique.

**Q.O. : L'amnistie générale a été abordée pour la première fois en 2009 par le président de la république. S'imposerait-elle, aujourd'hui, comme une question d'actualité qu'on doit aborder maintenant, pas avant, pas après ?**

M.F.K. : Je le répète, l'amnistie générale est une question éminemment politique. Elle relève du législateur. A mon avis, l'amnistie générale est le corollaire, c'est-à-dire la conséquence évidente et immédiate de la loi sur la Rahma et de la concorde civile en plus de la réconciliation nationale. Donc, on doit en parler même si on ne lui accorde pas la priorité des priorités. Mais comme c'est un sujet qui s'impose par lui-même, doit-on être pour ou contre ? C'est la question qui se pose aujourd'hui.

**Q.O. : Doit-on vraiment aller vers cette amnistie ? Pensez-vous que l'édifice pour le rétablissement de la paix n'est pas complet ?**

M.F.K. : On peut penser qu'il n'est pas complet comme on peut penser qu'il l'est. Encore une fois, je précise que c'est un choix qui relève du législateur. Mais moi en tant que citoyen, je pense que nous devons être concernés par cette question aussi bien pour la conforter que d'aller dans le sens contraire. On ne peut pas rester muet.

**Q.O.:** Vous n'êtes pas un simple citoyen, vous êtes le président d'une commission importante mais dont les prérogatives sont, selon vos propos, assez limitées. Auriez-vous été saisi par le président de la république pour réfléchir sur l'amnistie générale ou auriez-vous décidé tout seul de la lui rappeler à l'esprit ?

M.F.K.: Ce n'est pas une saisine du président de la république et je n'ai pas été missionné par qui que ce soit sur cette question pour en parler ou pour ne pas en parler. Mais je pense que le sujet s'impose par lui-même de part son importance. On ne peut pas l'ignorer ou faire semblant de l'ignorer. Il faut se positionner par rapport à ce sujet. Il faut l'affronter parce que la meilleure façon de traiter les problèmes, c'est de les regarder en face.

**Q.O.:** Le président de la république risquerait-il d'en parler dans le sillage des réformes politiques qu'il a annoncées l'année dernière ?

M.F.K.: Ce qui caractérise le président, je le dis sans flatterie, sans complaisance, c'est que c'est un homme conséquent avec lui-même. S'il en prit l'initiative d'en parler en 2009, c'est qu'il a une idée là-dessus et que, sûrement, il en reparlera. Sinon, rien ne l'a poussé à en parler dans un meeting électoral pour le plaisir du faire du remplissage. Le président n'est pas dans cette optique. S'il en a parlé, c'est que le problème se pose pour lui. Ce qu'il a dit déjà, il peut le redire. Je rappelle que pour ce qui est de la réconciliation nationale, il l'a dit lui-même que « c'est une question qui m'empêche de dormir des nuits entières tant le sujet était délicat. » Le même phénomène procède de l'amnistie générale parce qu'il doit s'interroger : faut-il ou pas y aller ?

**Q.O.:** Quand il en a parlé en 2009, le président avait posé des conditions. Quelles en seraient les plus importantes selon vous ?

M.F.K.: Il faut avancer dans la réflexion en premier... Les forces de l'ordre en ont pratiquement terminé avec le terrorisme. Il est battu. Il est pulvérisé...

**Q.O.:** Il y a toujours des groupes qui agissent sur le terrain ?

M.F.K.: Il y a encore des groupes, nous sômmes, parfaitement, d'accord. Mais dans l'ensemble, le terrorisme est pulvérisé. Ne peut songer à l'amnistie générale que la partie qui a remporté la victoire. Ce n'est pas la partie qui a succombé qui peut la décider. C'est pour ça que l'on peut y penser. L'idéal est d'en terminer, définitivement, avec le terrorisme et décider ensuite de l'amnistie générale.

**Q.O.:** La même chose a été avancée pour la réconciliation nationale. L'Etat disait, à l'époque, tendre ainsi la main aux terroristes pour qu'ils descendent des maquis, mais ça n'a pas été le cas puisqu'il reste encore des groupes en activité ?

M.F.K.: Mais il faut reconnaître que la réconciliation nationale a fait descendre plus de 6000 terroristes des maquis où ils se trouvaient. Ce qui est extrêmement important. En plus de cela, la réconciliation nationale a empêché le retour des recrutements susceptibles d'être effectués par les terroristes. La source du recrutement est définitivement tarie. Il faut se placer donc sur ce double plan, le plan des terroristes qui ont rendu les armes et celui du tarissement du recrutement. Ça fait beaucoup même si ici et là, il y a encore des cellules terroristes qui activent. Dans la globalité, on ne peut pas ne pas dire que dans ce pays, le terrorisme n'a pas été vaincu. Il a été vaincu surtout que la réconciliation nationale a, moralement, démobilisé les terroristes. A mon avis, si elle s'effectue, l'amnistie générale aura pour effet celui de démobiliser définitivement les terroristes.

**Q.O.:** Il en reste combien à votre avis ?

M.F.K.: A mon sens, ça ne doit pas excéder les 300. C'est infime par rapport aux situations précédemment vécues. A un moment donné, l'Algérie avait en face d'elle 25 000 terroristes en activité sans compter la périphérie.

**Q.O.: Le phénomène avait quand même été sous-estimé ?**

M.F.K.: On l'avait certes sous-estimé.

**Q.O.: Les stratèges disent, aujourd'hui, que les recrutements se font d'une autre manière et dans d'autres niveaux dont l'une des dernières inventions, l'Aqmi- Maghreb islamique par exemple. Ne pensez-vous pas qu'au nom de cette nouvelle « géostratégie », les recrutements se font au nom de groupes internationaux ?**

M.F.K.: Exactement ! On a en face de nous l'internationale terroriste. Mais localement, la source s'est tarie à plus de 95%. Les terroristes, qui activent dans notre pays, relèvent à mon sens de l'anecdotique parce que la victoire des services de sécurité sur le terrain a été incontestable.

**Q.O.: Le danger menace, aujourd'hui, toute la région au nom de ces géostratégies où l'Algérie est comptée comme pays pivot. A quoi servirait alors une amnistie générale ?**

M.F.K.: C'est vrai que la question se pose. Justement, c'est en essayant d'approfondir la réflexion sur cette question que l'on peut trouver la solution qui s'impose, peut-être rejeter l'amnistie ou peut-être l'adopter. Mais il faut y réfléchir sérieusement, c'est pour cela que le sujet ne doit pas être tabou. C'est pour ça que j'essaie d'apporter ma réflexion personnelle à cette question quitte à être accusé de soutenir les terroristes comme cela a été dit de la part de personnes qui pensent que je plaide pour eux, et pour leur pension ou je ne sais quelle décoration des terroristes, ce qui est archifaux parce que je suis contre le terrorisme sous toutes ses formes qu'il soit physique, religieux ou intellectuel.

**Q.O.: Comment se traduirait alors cette amnistie ? Elle toucherait qui ? Même les politiques de l'ex Fis par exemple ?**

M.F.K.: Il ne faut pas les exclure s'il y a une amnistie générale. Comme son nom l'indique, elle est générale. Elle se traduirait par un texte qui amnistierait les faits et les condamnations.

**Q.O.: Devrait-on alors tout pardonner ?**

M.F.K.: On amnistie les faits et les condamnations et ça s'arrête là ! Elle ne doit pas rétablir des personnes dans leurs droits. Elle ne doit réhabiliter ni les uns, ni les autres, nous sommes parfaitement d'accord. L'amnistie générale, je ne la considère ni comme une fatalité, ni comme une coquetterie, ni comme un cadeau fait aux terroristes. Encore une fois, cela mérite une réflexion en commun .

**Q.O.: Qui serait ce commun ?**

M.F.K.: les législateurs, les politiques, les intellectuels, la société civile dans son ensemble. Elle concerne tous les Algériens. On ne peut pas à mon avis, laisser Mr le président de la république tout seul à débattre lui-même et tout seul sur cette question, elle nous concerne tous.

**Q.O.: Auriez-vous, en tant que commission, une réflexion déjà sur papier ?**

M.F.K.: La réflexion est en cours. Vous savez que tout le spectre social est représenté dans cette commission. Et comme je respecte toutes les sensibilités et je ne peux et ne cherche d'imposer mon point de vue à personne. J'attends peut-être, que l'on puisse à la fin de la réflexion, dégager une option pour ou contre l'amnistie générale.



**Q.O.: Il n'y a pas de projet ficelé dans ce sens, ni d'idée arrêtée?**

M.F.K.: Non, juste une réflexion qui est lancée.

**Q.O.: Vous vous donnerez combien de temps pour la finaliser ?**

M.F.K.: Le sujet est délicat. Et on est dans un virage extrêmement important. Il faudrait attendre pour voir comment les choses vont évoluer. Mais de toute façon, nous donnerons notre avis. C'est notre devoir que de le faire, nous sommes une institution d'influence, il ne faut pas l'oublier.

**Q.O.: Vous pensez à organiser des séminaires, animer des débats ou alors remettre votre réflexion au président de la république ?**

M.F.K.: Nous allons réfléchir ensemble et établir un rapport que nous transmettrons à Mr Le président de la république, pour ou contre l'amnistie générale. Je rappelle encore une fois que nous sommes une institution d'influence et nous sommes les conseillers de Mr le président de la république en matière de droits de l'Homme et c'est une question qui affecte, directement, les droits des personnes. Entre parenthèses, les ligues, qui s'occupent des droits de l'Homme- je ne leur jette pas la pierre- n'ont pas pris position jusqu'à présent sur cette question. Elles se gardent bien de le faire.

**Q.O.: Peut-être que la question ne leur a pas été posée officiellement ?**

M.F.K.: peut-être. C'est très possible.

**Q.O.: Vous risquez, par contre vous, d'être accusé de mettre entre parenthèses le dossier des disparus qui n'a pas trouvé de solution même si vous avez déclaré qu'il était clos ?**

M.F.K.: Ce débat sur l'amnistie générale dérange beaucoup d'aucuns parce qu'ils considèrent que si elle est décidée, elle profitera en premier lieu aux agents de l'Etat.

**Q.O.: Comme cela a été le cas pour la Charte pour la paix et la réconciliation nationale qui est venue interdire toute poursuite contre les institutions et agents de l'Etat pour ce qu'ils auraient commis durant les années du terrorisme ?**

M.F.K.: Je vous ai dit au départ, je suis un homme de ma génération. Nous considérons que les intérêts de l'Etat doivent être mis au dessus de toutes autres considérations aussi légitimes soient-elles, aussi complexes soient-elles, aussi douloureuses soient-elles. Il est de l'intérêt supérieur de ce pays de tourner la page pour affronter les vrais problèmes qui sont les problèmes de développement liés à la démocratisation. Il n'y a pas de développement possible sans démocratisation. Pour se développer, il faut passer par la démocratisation.

**Q.O.: On n'en est pas encore à la démocratisation ?**

M.F.K.: On n'en est pas encore là. Mais si nous allons continuer à voir dans le rétroviseur et uniquement ces questions là qui relèvent d'un passé récent mais d'un passé quand même, on ne s'en sortira jamais.

**Q.O.: En tant qu'homme de loi et de droit, quelles seraient les priorités pour démocratiser une société ? On commencerait par quoi ?**

M.F.K.: Par la liberté du vote, la sincérité du vote, la transparence du vote ...

**Q.O.: Ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent ?**

M.F.K.: ça ne l'a pas été jusqu'à présent. Il faut y aller.

**Q.O.: Vous pensez qu'on va y aller pour cette fois ?**

M.F.K.: J'espère qu'on y va ! En tout cas, on a réuni tous les dispositifs possibles et imaginables pour aller vers un vote sincère. La démocratie commence par le vote, c'est à partir de là que les choses se développent ...

**Q.O.: Ne commenceraient-elles pas par une justice indépendante et équitable qui aurait dû juger ceux qui ont été à l'origine de crimes terroristes et aussi de disparitions forcées (parce qu'il y a des familles qui donnent des noms), quitte à les faire gracier après par le président de la république qui en a la prérogative institutionnelle ?**

M.F.K.: Nous sommes d'accord mais les personnes qui donnent des noms, je les ai invitées à s'adresser à la justice directement, elles ne voulaient pas le faire.

**Q.O.: Elles ont peut-être peur des représailles ?**

M.F.K.: Les représailles, il y a longtemps qu'on n'en est plus là.

**Q.O.: Plus de torture en Algérie? Plus de prisons ou de centres de détention secrets ?**

M.F.K.: Je pense que ça été complètement effacé, si ça a existé parce que je n'ai jamais eu de preuves de l'existence de ces centres secrets. Quoi qu'il en soit, c'est une étape qui est, complètement, dépassée.

**Q.O.: La charte pour la paix et la réconciliation nationale interdit, aujourd'hui, de poursuivre qui que ce soit des institutions ou des agents de l'Etat ?**

M.F.K.: Bien sûr. Mais le propos que je viens de rappeler, c'était avant 2005.

**Q.O.: Ce n'est donc plus possible aux familles des disparus de le faire.**

M.F.K.: Non, ce n'est plus possible. La réconciliation nationale a fait l'objet d'un référendum, c'était un texte qui a été adopté par 85% des Algériens.

**Q.O.: Vous venez de reconnaître que le vote n'a jamais été transparent dans toutes les élections précédentes ?**

M.F.K.: Oui, mais l'adoption de la charte existe, on ne va pas l'annuler. Je suis contre les incendies judiciaires. Il ne faut pas rallumer le feu. Ça été fait, on ne revient pas dessus. A notre niveau à la Commission, on a pris en considération les problèmes des disparus et on a tout fait pour que les familles des disparus soient au moins indemnisées. C'est déjà pas mal.

**Q.O.: Des familles, qui l'ont été, le regrettent. Elles pensent qu'elles ont vendu les âmes de leurs proches disparus...**

M.F.K.: Elles peuvent penser cela mais nous les avons consultées avant de prendre la décision de les indemniser, famille par famille en leur disant est-ce que vous allez accepter. Maintenant, elles peuvent le regretter, c'est leur droit. Je ne peux pas les en empêcher. Mais au moins, il y a un pas qui a été fait. Il faut que cela soit reconnu, c'est que nous avons à l'occasion du rapport spécifique sur les disparus, décrété que l'Etat était responsable sans être pour autant coupable. C'est déjà pas mal.

**Q.O.: Combien y-a-t-il en définitif, de cas de disparus et combien de familles ont-elles été indemnisées ?**

M.F.K.: La gendarmerie nationale a recensé 7200 cas de disparition. A notre niveau, nous avons été saisis de 6146 cas de disparition. Sur ces deux chiffres, il y a 95% des familles qui ont accepté d'être indemnisées.

**Q.O.: Et les familles qui continuent de tenir leur sit-in régulièrement, combien sont-elles ?**

M.F.K.: ça ne concerne pas plus de 30 familles, et relèvent de SOS Disparu(e)s qui est une association qui active beaucoup, qui entretient cette revendication à longueur d'année. Mais que cela ne concernerait qu'une seule famille, que cela ne changerait rien ...

**Q.O.: En entretenant cette activité, est-ce que ces familles pourraient arriver à quelque chose ?**

M.F.K.: C'est très possible. En tout cas, moi je n'ai rien contre ces activités. Chacun est libre de se déterminer comme il l'entend. Et si ces familles ne veulent pas tourner la page, c'est leur droit le plus absolu.

**Q.O.: Vous tenez toujours à ce que l'Etat présente ses excuses à toutes les familles qui ont subi le terrorisme, à tout le peuple algérien en fin de compte ?**

M.F.K.: Oui, bien sûr !

**Q.O.: C'est le président de la république qui devrait le faire ?**

M.F.K.: Enfin, la personne qui représente le mieux l'Etat. Lorsque l'Etat algérien présente ses excuses à des Algériens, il n'y a rien de déshonorant, bien au contraire, ça le grandit.

**Q.O.: Au cas où l'amnistie générale serait décrétée, les terroristes, les groupes armés et les politiques de l'ex Fis devraient aussi présenter leurs excuses à la Nation ?**

M.F.K.: Oui, ce ne serait pas du tout inopportun que chacun s'excuse de ce qu'il a pu faire ou des dépassements qu'il a pu commettre, il n'y a absolument rien de déshonorant si nous partons de la considération qu'il faut absolument placer au dessus de tout, les intérêts supérieurs de ce pays. Ça c'est ma référence absolue. Nous devons préparer l'avenir, nous devons le baliser par un certain nombre de renoncements. Il faut renoncer à certaines choses, même si ça nous fait mal au cœur, même si sur le plan intellectuel, ça nous paraît inconvenant. Il faut apprendre à renoncer parce que la vie c'est une suite de renoncements.

**Q.O.: Vous avez assisté à l'enterrement du premier président de l'Algérie, Ahmed Ben Bella qui a été emprisonné, poussé à l'exil mais l'Etat n'en a jamais parlé. Est-ce que cette mise sous silence de l'histoire constitue à vos yeux une forme de renoncement?**

M.F.K.: J'ai été à l'enterrement du président Ben Bella pour lequel j'ai toujours eu la plus grande admiration. Je l'ai toujours dit, c'était un chef charismatique qui a tout donné pour ce pays même s'il s'est trompé, l'erreur est humaine. Il a eu si peu de temps pour se tromper... N'empêche que j'en ai toujours parlé avec la plus grande émotion parce que c'était quelqu'un qui a symbolisé l'Algérie combattante. Je ne peux que me féliciter que l'actuel président de la république ait décidé des funérailles nationales de cette personnalité hors du commun parce qu'il le demeure. C'est quelqu'un qui a honoré son pays.

**Q.O.: Le renoncement auquel vous appelez n'obligerait-il pas l'Etat à parler ouvertement et sans tabou, des blessures de ce pays pour pouvoir les exorciser ? Ne faudrait-il pas identifier nommément ceux qui ont endeuillé**

**le pays et aussi ceux qui ont participé à des disparitions forcées avant de penser à amnistier tout le monde ? Ne faudrait-il reconnaître aujourd'hui que l'Etat a fauté ?**

M.F.K.: Certains agents ont délibérément procédé à des dépassements, ce ne sont pas des instructions organisées, ni voulues par l'Etat ou par ses institutions. En plus, n'oubliez jamais que dans cette confrontation, l'Etat était dans la situation de la légitime défense. Ce n'était pas lui l'agresseur, c'était lui la partie agressée. C'était l'Etat qui défendait les lois de la république. Il l'a peut-être fait maladroitement, ou certains de ses agents ont commis des actes illicites, c'est très possible. Mais est-ce que le temps n'est pas venu d'oublier tout cela pour passer à autre chose ? Il faut régler leur compte aux règlements de compte. Cette période est terminée ! Elle est révolue parce qu'il y a d'autres urgences incroyablement sérieuses qui nous attendent, qui sont celles de la jeunesse, celle du développement. Ce pays, si le paradis avait une adresse, ce serait l'Algérie. Malheureusement, de part notre comportement, je n'incrimine personne, l'Algérie de part son activité actuelle se ramène uniquement à l'importation. Nous importons tout au lieu de produire. Doit-on continuer à importer et à consommer uniquement ? C'est ça la vie ? Est-ce qu'il fallait qu'un million et demi de personnes soient mortes pour l'indépendance pour qu'on en soit à cela ? Ils rêvaient d'autre chose...

**Q.O.: Mais ce ne sont pas les gouvernements qui ont failli à leurs devoirs?**

M.F.K.: Il faut justement nous libérer de toutes les autres questions pour nous mettre au travail. Quand je pense que la Corée, il y a 40 ans, c'était peut-être le pays le plus pauvre au monde, mais aujourd'hui, c'est une puissance économique. Nous, en 50 ans, nous avons régressé au plan économique parce qu'en 62, on exportait des agrumes, aujourd'hui, on importe tout et nous sommes arrivés à la patate à 120 DA.

**Q.O.: Vous serez d'accord avec ceux qui disent qu'un Etat, c'est sa justice, sa santé et son école ? L'Algérie les a-t-elles toutes saines ?**

M.F.K.: Non, pas du tout ! L'école a mal fait son travail. Encore une fois, je n'impute rien à qui que ce soit. Mais le résultat est là. Dans ce pays, pour la scolarisation de masse, certains facteurs ont fait que l'école va mal. Il faut que l'école apprenne à bien travailler. J'ambitionne pour ce pays l'école de l'excellence. Nous avons des compétences, nous avons une volonté politique telle que nous pouvons la mettre sur pied. Il faut y aller.

**Q.O.: Vous avez établi un pénible rapport sur le secteur de la santé. Pourriez-vous me dire en une phrase comment se porte ce secteur?**

M.F.K.: Il se porte mal. Les cancéreux, par exemple, sont en attente depuis des mois et des mois sans le moindre espoir d'avoir la thérapie dont ils ont besoin. Il suffit d'entrer dans les hôpitaux pour voir l'état physique dans lequel ils se trouvent, les salles d'attente...

**Q.O.: Qu'est-ce qu'il manque le plus ?**

M.F.K.: Il nous manque l'efficacité et le sérieux. En dépit de tous les efforts qui sont faits par l'Etat budgétairement, les résultats ne sont pas là.

**Q.O.: Comment se porte la justice ?**

M.F.K.: Il y a dix ans, j'ai dit que la détention préventive devait être revue. Depuis, les choses ne se sont pas améliorées.

**Q.O.: A ce point, on est réfractaire au changement ?**

M.F.K.: la détention préventive reste abusivement pratiquée, comme elle l'a été il y a 10 ans.

**Q.O.: ce n'est pas là la culture des règlements de compte qui est entretenue par le pouvoir ?**

M.F.K.: j'ai dénoncé il y a 10 ans, une pratique abusive et non pas des magistrats ni une corporation, ça m'a valu l'inimitié de 80% des magistrats. Les chiffres sont là, la détention préventive continue d'être abusive.

**Q.O.: Vous êtes au courant qu'il y a des avocats qui prennent de grandes affaires comme celle des devises sorties vers l'Espagne et qui demandent des sommes d'argent faramineuses pour se constituer ?**

M.F.K.: J'ai plaidé cette affaire mais je n'ai pas du tout été corrompu.

**Q.O.: Des familles de détenus ont été surprises de constater qu'il y a des avocats qui demandent jusqu'à 500 millions pour « faire lever la peine » ?**

M.F.K.: Cette catégorie d'avocats, ce n'est pas celle que je fréquente. Moi, j'ai plaidé avec des honoraires très modestes.

**Q.O.: Vous conseillez à ces familles de déposer plainte ?**

M.F.K.: la loi institue la liberté des honoraires.

**Q.O.: A 500 millions ?**

M.F.K.: C'est extravagant ! En tout cas, c'est abusif, des honoraires de 500 millions pour une affaire qui sur le plan juridique est une affaire très simple, c'est de l'abus !

**Q.O.: Pourquoi traîne-t-elle alors ?**

M.F.K.: Elle est en délibéré. (l'affaire qui devait être jugée dimanche a été reportée au 29 avril NDLR)

**Q.O.: Vous pensez qu'il va y avoir des relaxes, pour les petits passeurs par exemple ?**

M.F.K.: je ne pense pas mais pour les petits passeurs, il faut qu'il y ait une décision raisonnable.

**Q.O.: les avocats avaient exigé la liste de toutes les personnes concernées par ce scandale, mais ils ne l'ont pas eu. N'est-ce pas un déni de droit ?**

M.F.K.: Il faut quand même mettre les pendules à l'heure. L'action publique, c'est le procureur de la république qui en est le titulaire. Il peut la déclencher contre qui il veut, il peut ne pas la déclencher contre qui il veut. C'est une disposition de loi. Je ne peux pas demander des comptes au procureur de la république sur ce point là. La loi me l'interdit. C'est peut-être une des lacunes de notre législation. Il est vrai qu'on s'attendait à ce que la réaction du parquet soit la même pour tout le monde.

**Q.O.: Elle ne l'a pas été ?**

M.F.K.: Non, elle ne l'a pas été. C'est en son âme et conscience que le procureur fait ça. Le problème ce n'était pas la liste des personnes, c'était sur le plan du droit. On s'est satisfait des dénonciations des autorités douanières espagnoles pour considérer que les infractions étaient commises. Or, les infractions telles que celle de trafic illégal de devises doivent faire l'objet d'un procès verbal de constat de la part de la douane algérienne.

**Q.O.: ce qui n'a pas été le cas ?**

M.F.K.: Ce qui n'a pas été fait.

**Q.O.: Pourquoi alors la douane algérienne s'est-elle portée partie civile ?**

M.F.K.: Elle n'a pas le droit. D'ailleurs, en appel, les douanes ne sont pas venues. Seul le ministère des finances pouvait le faire. Mais en l'absence d'un procès verbal de constat dûment établi et dûment signé, l'infraction n'est pas constituée. Si on doit se contenter des dénonciations de la douane espagnole, ce n'est pas légal.

**Q.O.: Pourquoi le collectif des avocats a-t-il accepté de se constituer alors que les dénonciations ne sont pas légales?**

M.F.K.: On doit toujours accepter de plaider justement pour dénoncer l'illégalité de la procédure. C'est ça le rôle d'un avocat. Je l'ai dit, on ne pas se satisfaire décevant et légalement de dénonciation des douanes espagnoles. Renversons la situation : si la douane algérienne avait dénoncé des Espagnols, cette lettre serait allée directement à la poubelle.

**Q.O.: Vous en êtes où dans votre combat contre la peine de mort ?**

M.F.K.: Le combat n'est pas encore terminé. Mais c'est une de mes plus grandes déceptions. Naïvement, j'avais pensé que dans le pays où la guillotine française avait beaucoup fonctionné, 240 ou 250 fois, à hauteur de la prison Barberousse, j'avais pensé que l'abolition de la peine de mort ne poserait pas problème. Les meilleurs des enfants de ce pays ont été guillotins. Eh bien, ça fait problème, même un grand problème plus qu'ailleurs.

**Q.O.: A quel niveau ?**

M.F.K.: C'est l'opinion publique. J'ai eu le malheur de participer à une émission à la radio sur le sujet. Vous ne pouvez pas imaginer combien j'ai été agressé par les auditeurs pour avoir pensé simplement à l'abolition. C'était une véritable agression verbale. Si nous étions peut-être à proximité les uns des autres, je l'aurais peut-être été physiquement. J'étais extrêmement étonné alors que pour moi, au départ, le problème ne se posait presque pas.

**Q.O.: mais il y a tellement de douleurs dans ce pays, peut-être qu'on n'y est pas préparé ? Ne faudrait-il pas donner du temps au temps ?**

M.F.K.: peut-être. Je respecte ceux qui ne partagent pas mon avis mais je ne comprends pas cette agression. Ce n'est pas parce que je ne suis pas d'accord avec vous que je vais vous agresser. Ça m'a même valu une espèce de fetwa de quelqu'un qui est aujourd'hui mort (Que Dieu ait son âme), disant que c'est contraire à l'islam. Moi, je ne situe pas le problème sur le plan religieux.

**Q.O.: Mais la Chariâa est claire ?**

M.F.K.: La Chariâa est la loi divine, je ne prétends pas changer la loi divine, c'est la loi des hommes que je veux changer.

**Q.O.: mais la loi des hommes s'en inspire puisque « l'Islam est la religion d'Etat » dit la première disposition de la loi suprême du pays ?**

M.F.K.: D'accord mais la Chariâa, ce n'est pas l'islam, elle a été confectionnée 4 siècles après l'islam. Je n'ai pas la prétention de légiférer sur le plan religieux. Dieu m'en garde. D'autant plus que je ne connais pas très bien la Chariâa.

**Q.O.: Pensez-vous que la question de l'amnistie générale et celle de l'abolition de la peine de mort pourraient être posées à la nouvelle Assemblée ?**

M.F.K.: Certainement. En tout cas, je le souhaite. Il faut en débattre publiquement à l'échelle nationale. Il faut nous défaire des questions taboues.

**Q.O.: L'Assemblée devra amender en premier la Constitution. Qu'est-ce qui devrait changer à votre avis dans ce document de base pour votre travail d'homme de loi ?**

M.F.K.: Il y a des amodiations à faire pas des bouleversements. Il y a un certain nombre de choses qu'il faut revoir.

**Q.O.: Par exemple ?**

M.F.K.: il faut que le pouvoir judiciaire soit renforcé, le pouvoir exécutif soit mieux cerné, il faut l'empêcher de s'étendre et de prendre des initiatives qui ne doivent pas être les leur. Il faut renforcer le pouvoir du parlement.

**Q.O.: Vous êtes donc pour un régime parlementaire ?**

M.F.K.: Semi-parlementaire. Un parlement qui ne fait qu'enregistrer, qui ne donne pas son point de vue, ce n'est pas une véritable démocratie.

**Q.O.: Mais Maître, c'est la nature du pouvoir politique qui le veut ?**

M.F.K.: Le pouvoir n'est pas quelque chose de momifiée ou d'intangible. Il peut changer. Mais changer par la voie pacifique, par le débat dans la fraternité et dans l'unité et le respect des institutions. Il faut nous conduire comme un pays civilisé que nous sommes, parce que notre civilisation a existé avant nous, il faut la respecter. Il faut aller dans cette direction pacifiquement, loyalement, fraternellement et en tenant compte des intérêts supérieurs de ce pays qui sont immenses.

**Q.O.: On a tout dit, Maître ?**

M.F.K.: J'espère qu'on a tout dit et j'espère qu'après cette interview, on ne continuera pas à m'imputer d'être l'avocat des terroristes. C'est quelque chose que je ne supporte pas parce que je ne le suis pas. Je suis un homme de dialogue. Je suis un homme pacifique. Je ne veux pas qu'on se conduise à mon égard comme des snipers. Il faut dialoguer sans agressions.



**DNA, 26 avril 2012, Algérie : Plusieurs personnes embarquées par la police lors d'un sit-in de solidarité à un détenu**

## **Algérie : Plusieurs personnes embarquées par la police lors d'un sit-in de solidarité à un détenu**

Le sit-in qui dev ait se tenir jeudi 26 avril à Alger en soutien à Abdelkader Kherba, en détention à la prison de Serkadji, a été dispersé avec brutalité par la police. Plusieurs personnes qui devaient prendre part à ce mouvement de protestation et de solidarité ont été arrêtées avant d'être embarquées dans des commissariats de la capitale. « Ils nous ont interpellés avec violence pour nous empêcher de tenir ce rassemblement », affirme à DNA le syndicaliste Yacine Zaid actuellement dans une brigade de police.

Selon lui, la quarantaine de personnes venues assister à ce sit-in a été pourchassée par des policiers alors qu'un journaliste d'une agence de presse étrangère a été arrêté avant d'être relâché après vérification d'identité. Membre du Comité national de défense pour le droit des chômeurs (CNDDC), Abdelkader Kherba a été arrêté le 18 avril dernier lors d'un rassemblement organisé par des greffiers en grève depuis plusieurs jours.

Incarcéré à la prison de Serkadji, dans le quartier de Bab El Oued d'Alger, il est accusé « d'incitation à attroupement ». Ses proches assurent qu'il ne faisait que leur apporter son soutien aux greffiers protestataires. « C'est une arrestation arbitraire et qui a pour but de museler toute personne qui proclame et qui demande ses droits élémentaires. Ça fait un moment qu'il y a des pressions qui sont exercées sur les militants des droits de l'homme et sur toute personne qui est pour le boycott des élections en Algérie », expliquait à la presse son avocat Mme Amine Sidhoum.

Noredidine Benissad, président de la LADDH

## **«Nous constatons une régression en matière des droits de l'homme»**

le 25.04.12 | 10h00

**Le nouveau président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (Laddh), Noredidine Benissad, estime que «les partis politiques n'évoquent pas dans leur programme les problématiques de fond», à savoir «la répartition de la richesse nationale, le phénomène de la harka et la protection des libertés».**

Intervenant lors d'une conférence de presse animée, hier à Alger, Me Benissad affirme que «la démocratie ne se résume pas à l'organisation d'élections». «Les partis politiques n'évoquent ni la liberté d'opinion, ni les libertés individuelles ou collectives, ni le droit de grève, ni celui de manifester pacifiquement», déplore-t-il. Plus explicite, le président de la Laddh soutient que «l'alternance au pouvoir, l'indépendance de la justice et la répartition des richesses nationales, ainsi que d'autres aspects, représentent le socle de la démocratie».

Il rappelle, dans ce sens, les lignes fondatrices de la Ligue. «Nous ne sommes ni l'opposition ni une organisation de masse.

Nous sommes une force de proposition. Notre mission s'articule autour de la protection et la promotion des droits de l'homme qui sont universels», précise-t-il. Tout en procédant à l'installation du bureau exécutif de la Laddh, Noredidine Benissad annonce la tenue en 2014 d'un congrès de conformité et du congrès national, suite à l'adoption de la nouvelle loi sur les associations, approuvée par l'APN en janvier 2012». Dans la foulée, il déplore «le contenu des projets de loi votés en début d'année».

Il constate «une régression en matière des droits de l'homme». Pour appuyer ses propos, il indique que «la loi sur les associations de 1990 était en avance par rapport à celles adoptées récemment». Pour Noredidine Benissad, «l'absence de mécanismes de régulation laisse penser qu'il y a une volonté de briser la société civile». Pourtant, poursuit-il, «elle demeure un organe d'intermédiation». Le conférencier regrette que «malgré la levée de l'état d'urgence, les mêmes pratiques de répression sont maintenues». Pour preuve, renchérit-il, «le militant de la Laddh, Abdelkader Kherba, a été arrêté le 18 avril et il est présentement incarcéré à Serkadji, alors qu'il ne manifestait que son soutien aux greffiers en grève».

Par ailleurs, Noredidine Benissad a tenu à souligner que «le dossier des disparus ne peut être fermé». «On ne peut pas faire l'impasse sur la vérité et la justice. C'est en connaissant les causes que le pays peut avancer. Nous sommes contre l'amnistie», argue-t-il. Poursuivant, il appelle également à la réouverture du procès du jeune Mohamed Baba Nedjar : «Au vu de la tenue des audiences, nous sommes certains qu'il est innocent. Aucune preuve ne montre qu'il est coupable.»

Ce jeune de Ghardaïa croupit en prison depuis plusieurs années. En 2005, il a été accusé du meurtre de Bazine Brahim, ancien militant du FFS dans la région de Ghardaïa. «Nous continuerons à dire qu'il a été poursuivi uniquement pour ses opinions politiques», affirme le président de la Laddh.

## **TSA, 25 avril 2012, Des ONG internationales de défense des droits de l'Homme critiquent les autorités algériennes**

Elles dénoncent la répression et l'arrestation de militants

### **Des ONG internationales de défense des droits de l'Homme critiquent les autorités algériennes**

Hadjer Guenanfa

L'Observatoire pour la protection des droits de l'Homme et le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (Remdh) appellent, dans un communiqué commun publié ce mercredi 25 avril, les autorités algériennes à mettre fin au harcèlement des militants des droits humains. « Le harcèlement de ceux qui luttent pour les droits de l'Homme doit cesser ! », clament ces associations qui mentionnent notamment l'arrestation d'un militant du Comité national pour la défense des droits des chômeurs (CNDDC) et membre de la Laddh, Abdelkader Kherba, par la police devant un tribunal à Alger, où il s'était rendu pour apporter son soutien aux greffiers grévistes. M. Kherba a été placé sous mandat de dépôt le 19 avril, au lendemain de son arrestation, pour incitation à attroupement. Son procès aura lieu le jeudi 26 avril.

L'Observatoire et le Remdh évoquent également la répression « brutale » contre les greffiers qui avaient tenté de manifester devant la Présidence de la République, à El Mouradia. « Ces faits s'inscrivent, plus largement, dans un climat général de harcèlement judiciaire et administratif entourant l'action de celles et ceux qui revendiquent le respect des droits de l'Homme en Algérie », commentent ces associations. Un harcèlement qu'elles dénoncent en rappelant qu'il intervient en pleine campagne électorale. « La participation à un rassemblement ou à une action de tractage vaut une journée au commissariat aux militants algériens », notent ces organisations.

L'Observatoire et le Remdh demandent aux observateurs électoraux envoyés par des organisations internationales ou régionales, à l'image de la Ligue arabe, de l'Union africaine, de l'Union européenne ou des Nations unies, « d'appeler les autorités algériennes à mettre un terme aux actes de harcèlement à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme et aux violations des libertés d'expression, de manifestation pacifique et d'association ».

25/04/2012 à 20:57

## Liberté, 26 avril 2012, LADDH : « Le pouvoir a cassé la société civile »

Situation des droits de l'homme en Algérie

### Laddh : “Le pouvoir a cassé la société civile”

Par : Karim Kebir

“Le pouvoir a cassé la société civile.” Le constat n’est ni d’un irréductible opposant ni d’une ONG étrangère, mais de la Ligue algérienne de défense des droits de l’homme.

Lors d’une conférence de presse animée hier à Alger, le nouveau président de la Laddh, fraîchement élu, Me Nouredine Benissad, a établi un constat critique sur la situation des droits de l’Homme en Algérie. Arrestations arbitraires de militants, harcèlement contre les grévistes, fermeture des médias lourds à l’opposition, absence de débats contradictoires, une justice aux ordres, sont autant de griefs retenus par la Laddh contre les tenants du pouvoir. “Malgré la levée de l’état d’urgence, on constate la persistance des mêmes méthodes”, relève Me Benissad.

Dans ce contexte, il dénonce l’arrestation qualifiée “d’arbitraire” du militant des droits de l’Homme, Abdelkader Kherba, arrêté lors d’un sit-in des greffiers à Alger. Actualité oblige, l’avocat n’a pas manqué de relever, comme nombre d’observateurs, le peu d’engouement des Algériens au scrutin du 10 mai prochain. “Apparemment, les Algériens ne sont pas intéressés par cette élection, au regard de la campagne”, dit-il. Mais, au-delà, il s’interroge sur l’existence d’une vie démocratique dans le pays. “Les élections ne sont pas une finalité en soi. Il faut analyser le processus de manière générale. Est-ce que les éléments constitutifs de la démocratie sont là ?” s’interroge-t-il. “Il n’y a pas de débats contradictoires. Il faut que les médias lourds s’ouvrent. Ceux qui ne participent pas ont le droit aussi de s’exprimer”, observe-t-il, par ailleurs. Selon l’avocat, le pays est “en transition permanente”. “Elle ne veut pas se terminer”, ironise-t-il. Interrogé sur l’existence d’éventuels centres de détention secrets, comme soupçonné souvent par des ONG internationales, Me Benissad a indiqué que son association n’a pas “été saisie à ce jour sur des cas avérés”. “Au niveau de la ligue, lorsqu’on reçoit des plaintes, on essaye de vérifier. À ce jour, on n’a pas été saisi de l’existence de centres de détention. Quant à la torture, on a eu un cas à Constantine que nous avons dénoncé et où une enquête a été ouverte à l’issue de laquelle les personnes impliquées ont été traduites devant le tribunal.” Contrairement à la CNCPPDH de Me Ksentini qui appelle à l’amnistie générale, la Laddh réitère la nécessité de faire la lumière sur le sort des disparus et traiter les causes à l’origine des drames survenus dans le pays. “On ne peut pas fermer ce dossier.

Un pays ne peut pas avancer sans connaître la vérité. Il faut connaître les causes du drame pour mieux appréhender l’avenir. Et pour aller à l’amnistie générale, il faut connaître la vérité. Il faut traiter les causes”, plaide-t-il. Enfin, Me Benissad a tenu à rappeler que la Laddh demeurera un “contre-pouvoir indépendant et une force de propositions”. “Nous continuerons à dénoncer et à faire un travail pédagogique”, conclut-il.

“Baba Nedjar est innocent”

Le président de la Laddh a plaidé pour la réouverture du procès de Baba Nedjar, en prison et présumé coupable d’homicide. “Nous demandons la réouverture de son procès. On est loin des normes internationales d’équité. Baba Nedjar est innocent, il est poursuivi pour ses opinions politiques”, a affirmé Me Benissad.

K K

**El watan, 30 avril 2012, 150 observateurs seront déployés»**

Mission UE

## 150 observateurs seront déployés

le 28.04.12 | 10h00 1 réaction

Le chef de la Mission d'observation électorale (MOE) de l'Union européenne, José Ignacio Salafranca Sanchez Neyra, est revenu hier à Alger, indique, dans un communiqué, l'attaché de presse de cet organe, Miguel Marquez.

José Salafranca visitera la capitale et «se rendra dans plusieurs wilayas où il rencontrera différents acteurs du processus électoral», souligne la même source. «Le 7 mai, 60 observateurs de courte durée seront déployés dans les 48 wilayas du pays. Des observateurs locaux de courte durée, diplomates des pays de l'UE, de Norvège et du Canada, en poste en Algérie, ainsi qu'une délégation du parlement européen, composée de 11 membres, viendront renforcer le dispositif d'observation à partir de début mai.

La mission comptera alors 150 observateurs à travers le pays le jour du scrutin», explique M. Marquez. M. Salafranca a déclaré : «Notre mission est sur le terrain depuis plus de trois semaines. Nous avons déployé nos observateurs dans le pays et ils sont en train de d'examiner attentivement la campagne électorale et la préparation de ces élections. La MOE de l'UE a pour objectif de présenter une évaluation précise, détaillée et impartiale du processus électoral conformément au cadre juridique national et régional et aux normes et traités internationaux signés par l'Algérie.

Notre méthodologie prévoit une évaluation minutieuse des éléments-clés de tout le dispositif électoral sans interférer dans le processus en cours. Par conséquent, la mission ne délivrera aucune déclaration et aucun rapport avant le jour du scrutin.» M. Salafranca tiendra une conférence de presse le 12 mai pour présenter «le rapport préliminaire de la MOE».